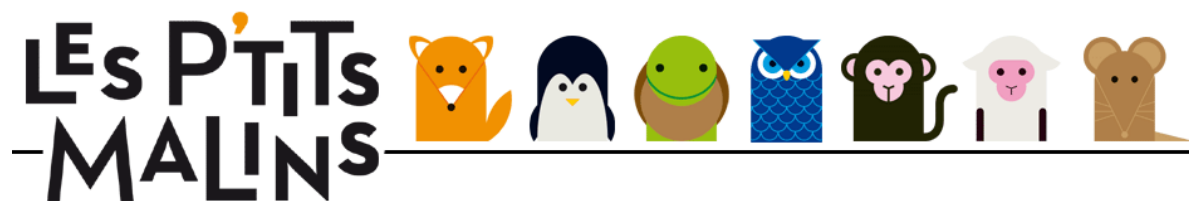


Les P'tits Malins
4 rue de la Craffe
54000 Nancy

Les P'tits Malins
16 avenue des Erables
54180 Heillecourt



RÈGLEMENT D'ÉTABLISSEMENT NANCY

Validité du 22/11/22 au 22/11/2027

4 rue de la Craffe
54000 Nancy

Version : 20221122
Date de validation :
Signature :

Table des matières

1-	Présentation de l'établissement ou du service.....	6
1.1-	Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire	6
1.1.1-	Identification de la structure.....	6
1.1.2-	Identification du gestionnaire :.....	6
1.2-	Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire	6
1.2.1-	Type et catégorie d'établissement correspondante :	6
	Nature de l'accueil :.....	7
2-	Projet d'accueil.....	8
2.1-	Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne.....	8
2.1.1-	Les périodes d'ouverture.....	8
2.1.2-	La période d'adaptation.....	8
2.1.3-	Le déroulé d'une journée type.....	9
2.1.4-	Modalités de sorties hors de l'établissement.....	12
2.2-	Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel	13
2.2.1-	Descriptif de l'équipe.....	13
2.2.2-	Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)	14
2.2.3-	Intégration des apprentis et suivi des stagiaires	15
3-	Le Projet éducatif.....	16
3.1-	Le rôle de l'équipe dans l'accueil de l'enfant	16
3.1.1-	L'environnement.....	16
3.1.2-	Le respect	16
3.1.3-	La bientraitance selon Le Larousse :	16
3.1.4-	La lutte contre les douces violences	17
3.1.5-	Les missions	17
3.2-	La place des familles	18
3.2.1-	Les moments parents- professionnels	18
3.3-	L'adaptation.....	19
3.3.1-	Les outils nécessaires à une adaptation réussie	19
3.4-	Le jeu	20
3.4.1-	Le jeu dans le groupe des bébés :	20
3.4.2-	Le jeu dans le groupe des moyens et grands :	20

3.4.3- Le jeu « libre ».....	21
3.4.4- Le jeu d'imitation, symbolique.....	21
3.4.5- Les jeux sensoriels.....	22
3.4.6- Les jeux de création.....	22
3.4.7- Les jeux d'encastrement.....	23
3.4.8- Les jeux de construction.....	23
3.4.9- Les jeux psychomoteurs.....	23
3.4.10- Les jeux de société.....	23
3.4.11- Les jeux des plus petits.....	24
3.4.12- Les sorties extérieures2.....	24
3.4.13- Le livre.....	25
3.5- L'acquisition de l'autonomie chez l'enfant.....	25
3.5.1- L'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.....	25
3.5.2- La place de l'autonomie pendant le jeu.....	25
3.5.3La maîtrise des sphincters.....	26
3.5.4- Le doudou.....	26
3.6- La place des câlins et des bisous.....	27
3.7- Les repas.....	27
3.7.1- Dans le groupe des bébés.....	28
3.7.2- Dans le groupe des moyens/grands.....	28
3.8- Le sommeil.....	28
3.8.1- Dans le groupe des bébés :.....	29
3.8.2- Dans le groupe des moyens/grands :.....	29
4- Projet social.....	35
4.1-. DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT.....	35
4.1.1- Contexte géographique.....	35
4.1.2- Contexte démographique.....	36
4.1.3- Infrastructures sur le territoire.....	37
4.2-. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	40
4.2.1- Historique.....	40
4.2.2- Gestion parentale.....	40
4.2.3- Fonctionnement.....	43

4.3-. AXES, ORIENTATIONS PRINCIPALES.....	44
4.3.1- Renforcer la qualité du service et de l'accueil	44
4.3.2- L'accueil des enfants en situation de handicap.....	45
4.3.3. La communication.....	47
4.3.4- La vie associative.....	48
4.3.5- L'ouverture sur l'extérieur.....	48
4 4-. DISPOSITIF D'EVALUATION.....	49
4.5.CONCLUSION	50

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

1. Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.
2. Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
3. Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté de la structure,

1- Présentation de l'établissement ou du service

1.1- Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.1.1-Identification de la structure

- Nom de la structure : Les P'tits Malins
- SIRET : 353 960 347 00022
- Statut : Association
- Adresse : 4 rue de la Craffe, 54000 Nancy
- Téléphone : 03 83 32 86 79
- Mail de l'établissement : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

1.1.2-Identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : Les P'tits Malins
- SIREN : 353 960 347
- Statut : Association
- Adresse : 4 rue de la Craffe, 54000 Nancy
- Téléphone : 03 83 32 86 79
- Mail : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

1.2-Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.2.1-Type et catégorie d'établissement correspondante :

☒ Crèche collective	☐ Jardin d'enfants	☐ Crèche familiale
☐ Micro-Crèche : inférieur ou égal à 12 places	☐ Petit Jardin d'enfants : inférieur ou égal à 24 places	☐ Petite crèche familiale : inférieur à 30 places
☐ Petite crèche : entre 13 et 24 places	☐ Jardin d'enfants : entre 25 et 59 places	☐ Crèche familiale : entre 30 et 59 places
☒ Crèche : entre 25 et 39 places	☐ Grand jardin d'enfants : supérieur ou égal à 60 places	☐ Grande crèche familiale : entre 60 et 89 places
☐ Grande crèche : entre 40 et 59 places		
☐ Très grande crèche : supérieur ou égal à 60 places		

Nature de l'accueil :

- ☒ Régulier
- ☒ Occasionnel
- ☒ Urgence

Siège social :

4 rue de la Craffe
54 000 Nancy

<http://www.lesptitsmalins.fr>

Site de Nancy

4 rue de la Craffe 54000 Nancy

☎ : 03 83 32 86 79

✉ : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00022

Site d'Heillecourt :

16 avenue des Erables, 54180 Heillecourt

☎ : 03 83 98 22 12

✉ : portesud@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00030

2- Projet d'accueil

2.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

2.1.1-Les périodes d'ouverture

- L'accueil est assuré du lundi au vendredi de 7h45 à 19h
- La structure bénéficie d'un agrément de 28 places

2.1.2- La période d'adaptation

L'adaptation est un passage essentiel et nécessaire pour aboutir à une prise en charge de qualité, appelée aussi familiarisation, c'est une période de transition pour l'enfant qui va apprendre à se séparer de ses parents pour rencontrer un nouveau lieu de vie.

La crèche est l'endroit dans lequel un enfant va côtoyer pour la première fois d'autres enfants, et d'autres adultes que ses parents et sa famille.

Cette période d'adaptation est importante pour le bébé, mais aussi pour les parents et l'équipe de professionnels de la crèche. L'adaptation, c'est l'accueil progressif et personnalisé de l'enfant en présence de ses parents et d'un professionnel du groupe d'enfants. C'est une période incontournable qui permet à chacun de faire connaissance afin de créer un climat de confiance, une relation sécurisante pour tous.

L'objectif sera de découvrir un nouvel environnement, d'amorcer la séparation, et d'apprendre à connaître la crèche, en douceur...

Le premier contact entre les parents, le bébé et les professionnels de crèche est la base de sa prise en charge. C'est dans ses premiers moments que les enfants fixent les odeurs, les sons, les visages. En effet, le bébé a besoin d'accroche et l'accueil progressif est important pour trouver ses repères. Une fois que le bébé ou l'enfant se sent en sécurité, la séparation peut avoir lieu.

2.1.2.1- Pourquoi faire une adaptation ?

La période d'adaptation de l'enfant en crèche correspond aussi à la période de séparation entre le nouveau-né et ses parents. Depuis sa naissance et jusqu'au jour de son entrée en crèche, l'enfant a été habitué à voir ses parents tous les jours, à ce qu'ils répondent au moindre de ses besoins et surtout, à être le centre de leur attention.

Une fois à la crèche, il sera entouré d'autres enfants comme lui, des plus grands, peut-être des plus petits... C'est à travers cette première expérience de la collectivité que l'enfant va apprendre à partager, à jouer, à écouter, bref à s'éveiller. C'est justement pour que cette expérience soit optimale qu'une adaptation est préconisée.

La séparation avec les parents sera moins brutale. En effet, en étayant cette séparation dans le temps, la séparation sera amorcée en douceur et le bébé ne ressentira pas cette sensation d'abandon qui peut inquiéter ses parents.

Le bébé pourra s'habituer en douceur à son nouvel environnement. Il va arriver dans un univers qu'il n'a jamais foulé dans lequel il aura tout à découvrir. Toutefois, un changement aussi important, s'il n'est pas dilué dans le temps, peut s'avérer déstabilisant.

Les parents se sentiront également rassurés. Il n'est pas aisé de laisser son enfant pour la première fois à de parfaits inconnus. Bien que professionnelle de la petite enfance, l'équipe n'est pas familière aux parents, ce qui est source d'inquiétude pour eux. La période d'adaptation leur permettra de rencontrer ces professionnels, de leur poser toutes les questions qui leur passeront par la tête, de visiter les locaux dans lesquels leur enfant s'épanouira jusqu'à ses 3 ans, et de se projeter dans cette nouvelle étape de leur vie de parent.

Les professionnels de la petite enfance eux aussi, pourront se familiariser avec la famille. Chaque enfant a des besoins différents, une personnalité différente et en pleine construction. Les professionnels ont besoin d'apprendre à connaître les enfants, avec leurs parents, afin de savoir comment répondre au mieux à leurs besoins.

2.1.2.2- Lé déroulé de l'adaptation

Une étape initiale d'environ ¼ heure où l'enfant, en présence de son père et/ou sa mère qui accèdent aux espaces de jeu, interagit avec une professionnelle de l'équipe,

La seconde phase se déroule ainsi : l'enfant est confié au niveau du vestiaire par ses parents à un membre du personnel puis rejoint les espaces de jeu. Une série de périodes de plus en plus longues : 1/4h, 1/2h, 1h, puis un temps de repas puis de sieste consolide l'adaptation.

Le temps de l'adaptation est variable et s'établit en vertu de la capacité de l'enfant à gérer la séparation. Ce sont les professionnels de la structure qui l'évaluent et transmettent leurs observations aux parents concernés.

2.1.3- Le déroulé d'une journée type

Une de nos valeurs principales est de respecter le rythme de chaque enfant.

Respecter le rythme de l'enfant, c'est l'accompagner sans le stresser et sans le presser. Ce respect est bénéfique et va entre-autres permettre :

- L'instauration de la confiance en lui : cette confiance lui permettra de mieux s'autodéterminer et d'apprendre l'autonomie ;
- La consolidation de ses apprentissages : le respect du rythme de l'enfant conduit ce dernier à renforcer ses capacités. Lorsque vous respectez le temps de repos, d'apprentissage et de jeu de l'enfant, il se perfectionne ;
- Son épanouissement : c'est une finalité essentielle. Le respect du rythme fournit de la vitalité, du tonus et du bien-être aux enfants. En fait, toute activité qu'il entreprendra sera effectuée en tout épanouissement. Par exemple, lorsque l'enfant réalise des activités par lui-même, il se sent utile.

En définitive, le respect du rythme naturel de l'enfant a pour objectif la promotion de son intérêt, c'est pourquoi nous le mettons particulièrement en avant.

La journée type commence bien sûr par l'arrivée des enfants. Un moment de transmission, d'échanges importants où les parents nous transmettent les éléments de vie de leur enfant (la nuit, le petit déjeuner, l'état de santé, ses soins...).

Nous essayons au maximum de respecter le rituel de séparation de chaque enfant : certains ont besoin d'un dernier câlin ou de multiples bisous alors que d'autres choisiront la fenêtre par laquelle ils feront « au revoir ».

Pour l'accueil du matin, nous installons des jeux libres afin de nous laisser la possibilité d'accueillir chaque enfant avec son parent.

Chez les bébés, nous n'avons pas journée type. Nous sommes à leur écoute pour répondre au mieux à leurs besoins.

Nous leur proposons différents jeux d'éveil : tableaux d'activités, hochets, portiques dans le transat...

Nous accordons également une place importante au portage et cocooning à tout moment de la journée afin de contenir et rassurer les plus petits. L'espace de vie est adapté aux besoins de l'enfant et évolue en fonction de son avancée en âge dans cette section. Les jeux d'éveil sont individualisés, on y pratique de l'éveil musical, de l'éveil sensoriel et de la motricité.

Chez les moyens/grands, nous restons bien sûr à l'écoute de leurs besoins, mais nous commençons à mettre un cadre en place :

- **Vers 9h** : les enfants se rassemblent pour une petite collation. Un enfant qui arrive tôt à la crèche peut ressentir la faim avant l'heure du déjeuner, la collation va les aider à avoir de l'énergie jusqu'au repas de midi
- **9h30 – 11h : temps d'éveil et de jeux** : Les activités ne sont jamais imposées à l'enfant. Il lui est laissé le temps de la découvrir, d'observer, d'essayer pour qu'il fasse lui-même

sa propre expérience. Les professionnels sont à proximité pour le rassurer et prêt à lui venir en aide si besoin.

Les activités sont proposées en petits groupes et dans les espaces adaptés afin de préserver la qualité des interactions.

Les temps d'éveil sont

- Grande motricité : vélo / parcours/ jeux extérieurs en fonction du temps.
 - Motricité fine : peinture /pâte à sel/ cuisine.
 - Langage : histoires/ chansons/imagiers.
 - Jeux de logique : puzzles/ encastrements/construction/enfilages/jeux de créativité.
- **Vers 11h** : rangement, passage au toilettes et lavage des mains, puis repas. Le repas est un moment d'échange, de découverte et d'apprentissage :
- Découverte de différentes textures (alimentation solide, morceaux).
 - Découverte de différents goûts (sucré, salé, acide, amer).
 - Boire au verre, manger avec une cuillère, se servir seul, débarrasser
 - Respect des règles autour du repas (dire « merci », « s'il te plaît », attendre son tour, ne pas se lever).
- Pendant le repas, les professionnels encouragent l'enfant à goûter sans jamais le forcer. Pour les enfants qui commencent à manger seul, le passage à table est individualisé afin que l'enfant mange à son rythme.
-
- Le sevrage et la diversification alimentaire sont toujours faits en corrélation avec la famille.
- Les menus sont adaptés en fonction d'éventuelles allergies ou intolérances alimentaires.
- **Vers 11h45 -12h** : les enfants se préparent pour la sieste : transition avec le temps du repas, par le lavage du visage et des mains de façon ludique, puis un temps calme à travers de la musique ou des livres
- **Vers 12h30** : temps de repos : la sieste se fait dans des dortoirs surveillés en permanence. Chaque enfant possède son lit personnel où il retrouve son doudou, sa tétine nécessaire à son endormissement. Un rituel d'endormissement collectif calme est proposé aux enfants (berceuse, histoire...) qui permet à chaque enfant de trouver le sommeil selon son propre rythme.

Les bébés dorment à leur rythme à différents moments de la journée.

Les réveils sont échelonnés et les enfants sont invités à se retrouver autour de jeux calmes les permettant de se réveiller progressivement.

11

LES P'TITS MALINS Multi-accueil Association loi 1901

Siège social :

4 rue de la Craffe
54 000 Nancy

<http://www.lesptitsmalins.fr>

Site de Nancy

4 rue de la Craffe 54000 Nancy

☎ : 03 83 32 86 79

✉ : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00022

Site d'Heillecourt :

16 avenue des Erables, 54180 Heillecourt

☎ : 03 83 98 22 12

✉ : portesud@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00030

- **Vers 15h- 15h30** : goûter : Le goûter est servi aux enfants selon la même organisation que celle du déjeuner.
- **Vers 15h30 -16h** : reprise des temps d'éveils et de jeux : Nous apportons une attention particulière à l'après goûter, car pour certains enfants, c'est l'heure de partir alors que pour d'autres, la journée à la crèche peut continuer jusqu'à 19h30 voire 21h pour certains. Les temps d'éveils et de jeux sont plus spontanés permettant ainsi une souplesse dans le départ des enfants et de la disponibilité des professionnel(le)s au moment des retrouvailles des enfants avec leurs parents.
- **Selon les contrats, la fin de la journée de l'enfant** : chaque famille est accueillie individuellement quand elle vient chercher son enfant. Des échanges sur la vie de l'enfant à la crèche s'instaurent entre les parents et les professionnel(le)s, afin de faciliter le passage de la crèche à la vie familiale. Ce temps d'échange peut être un moment propice à développer (si nécessaire) l'accompagnement à la parentalité.

2.1.4-Modalités de sorties hors de l'établissement

La vie de la structure se déroule aussi en-dehors des murs ! Les sorties parfois proposées par les professionnelles permettent de partager d'autres temps de jeux, de découvertes avec les petits.

Le responsable de l'établissement établit un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2 du présent code. Ce protocole est joint en annexe du règlement de fonctionnement.

Dans le cadre de l'analyse de prévention des risques, l'équipe pédagogique a travaillé sur un protocole propre à chaque type de sorties. Cette norme prévoit un encadrement adapté au groupe d'âge, a lieu (conditions matérielles) et à l'encadrement supplémentaire présent éventuellement sur place

Cette fiche est remplie par le professionnel responsable de la sortie et est signée pour accord par la directrice, son adjointe (ou toute personne mandatée pour les remplacer).

Lors de chaque sortie, le nombre minimum d'adultes requis pour une sortie est de deux personnes.

Une trousse de premiers secours est emportée.

Fiche de Sortie

Date de la sortie :/...../.....

Lieu de la sortie :

Heure de départ :h

Heure de retour :h

Itinéraire emprunté :

.....
.....
.....

Moyens de transport :

Nombres d'enfants : :

Accompagnateurs:(1 adulte pour 2 enfants / 1 stagiaire pour 1 enfant)

.....
.....

Référent de sortie :

Nombres d'accompagnateurs

Nombres de stagiaires :

Enfants

:
.....
.....

Signature du référent de sortie :

Signature de la directrice

Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de respecter les exigences de l'article R. 2324-43-1 et garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants.

2.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

2.2.1- Descriptif de l'équipe

Les établissements et services veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe

pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire dans la fonction (en ETP)
Direction	Infirmier	0.75
Continuité/adjoint de direction	Educateur de jeunes enfants	0.2
Personnel encadrant	40% diplômé / 60% qualification dont $\frac{3}{4}$ certifiés et CAP AEPE	
Référent « Santé et Accueil inclusif »	Infirmier	30 heures annuelles
Professionnel paramédical	Infirmier	0.2
Professionnel éducatif	Educateur de jeune enfant	0.75
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Consultant en analyse des pratiques professionnelles	6 heures annuelles minimum

2.2.2- Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

Une séance d'APP est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle. Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.
- Décrire les actions d'accompagnement des salariés pour la montée en compétences et face aux difficultés rencontrées dans la pratique de leur métier : ce peut être les temps d'analyse des pratiques professionnelles réglementaires, l'accès à la formation continue,

une veille réglementaire, la mise en place de tutorat, l'accès à une documentation spécialisée, des ateliers de travail pour améliorer la qualité d'accueil etc...Fiche d'intégration

2.2.3- Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

Accueillir des stagiaires en crèche procède d'une volonté de l'équipe de se positionner dans la transmission de compétences ou simplement dans la découverte des métiers de la Petite Enfance.

Cet accompagnement nécessite d'être encadré par des écrits qui viendront à la fois sécuriser l'étudiant, l'équipe mais aussi et surtout les enfants et leurs parents.

En fonction de leur niveau de formation et de la durée de leur stage, les étudiants sont progressivement intégrés et guidés pour acquérir de nouvelles compétences.

A leur entrée dans la structure, un livret d'accueil leur est remis. Ce fascicule leur permet de s'imprégner de nos valeurs et leur précise ce qu'il pourront faire ou pas à la crèche.

3- Le Projet éducatif

3.1- Le rôle de l'équipe dans l'accueil de l'enfant

3.1.1- L'environnement

Nos priorités sont :

- D'organiser un environnement stable et prévisible dans un cadre adapté aux besoins de l'enfant
 - D'avoir des espaces délimités : jeux, sommeil, repas et salle de change
 - D'avoir des personnes identifiées dans chaque groupe d'enfants
 - D'avoir une régularité dans le déroulement de la journée pour que l'enfant puisse s'orienter dans le temps et qu'il puisse anticiper les événements
 - D'instaurer une ambiance qui permet de favoriser son développement, en éloigner tout ce qui est insécurisant ou qui pourrait l'empêcher de s'épanouir
 - De créer un climat calme, détendu et ludique
- La stabilité est source de sécurité. Elle favorise la prise de conscience de l'environnement et permet de se situer dans l'espace-temps dont l'enfant n'a pas encore bien notion.

3.1.2- Le respect

Pour notre équipe il est primordial de respecter l'enfant dans son intégralité. C'est grâce à nos observations que nous adaptons notre prise en charge en proposant à l'enfant ce dont il a besoin.

Nous ne forçons pas l'enfant à faire quelque chose qu'il n'a pas envie ou dont il est incapable :

- Un enfant n'est pas assis alors qu'il ne sait pas encore le faire seul
- Il n'est pas contraint lors des repas à goûter ou finir un plat
- Les activités et autres sorties ne sont pas obligatoires
- Un enfant qui n'a pas sommeil ne sera pas obligé de rester couché

Par ailleurs, la notion de bientraitance, la lutte contre les douces violences, sont des valeurs qui nous sont chères.

3.1.3- La bientraitance selon Le Larousse :

Le concept de bientraitance a émergé au début des années 2000 et a été renforcé par le plan « Opération bientraitance » lancé par le gouvernement français en 2009,

La bientraitance n'est pas seulement l'absence de maltraitance mais une démarche active que la Haute autorité de santé définit comme « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ».

La démarche de bientraitance englobe :

- Le respect des droits, de la liberté et surtout de la dignité du bénéficiaire ;
- La bienveillance, attitude positive d'écoute et d'attention vis-à-vis du bénéficiaire ;
- La sollicitude, qui vise à rétablir une relation équilibrée au lieu d'instaurer une relation dominant/dominé ;
- Le « prendre soin » plutôt que le « donner des soins » ;
- La lutte contre la maltraitance physique (coups, gestes brusques...), psychique (langage méprisant, insultes, chantage...), financière (spoliations), médicale (soins inadaptés, lutte insuffisante contre la douleur...), l'usage de contraintes qui ne sont pas dans l'intérêt du bénéficiaire et l'ensemble des négligences passives qui altèrent son bien-être.

Ce concept théorique se traduit au quotidien par une attitude respectueuse vis-à-vis des enfants, de leur famille et de l'ensemble de l'équipe.

Concrètement, il est important pour nous d'être vigilant à toujours informer l'enfant de nos gestes et du déroulement de sa journée, nous tenons compte de ce que l'enfant montre face à une situation et mettons tout en œuvre pour que l'enfant se sente le mieux possible.

3.1.4- La lutte contre les douces violences

Nous sommes vigilants à chaque instant à ne pas imposer de « douces violences » aux enfants. Les douces violences sont les petits gestes, les petits mots qui peuvent être dit au quotidien et qui peuvent blesser involontairement. Par exemple, nous prévenons toujours l'enfant avant de le moucher ou de lui enfiler sa serviette de table, nous ne faisons pas de remarques quant au mode de vie et aux choix éducatifs des parents, nous ne parlons pas de l'enfant en sa présence si ne nous adressons pas directement à lui.

La liste des douces violences est conséquente et ne peut pas être présentée succinctement, le livre de Christine Schuhl « Repérer et éviter les douces violences dans l'anodin du quotidien » et « Vivre en crèche : Remédier aux douces violences » sont deux ouvrages à lire pour mieux comprendre ce que l'enfant peut vivre dans certaines situations.

3.1.5- Les missions

L'équipe ne remplace pas les parents. Nous sommes là pour accompagner l'enfant au quotidien, et il est important pour nous de :

- Bien connaître l'enfant en faisant preuve d'attention et de respect
- Parler à tous les enfants avec un langage clair, simple et compréhensible
- Proscrire les jugements de valeur
- Participer à l'épanouissement de l'enfant, de ses différentes sensibilités en l'éveillant à

la vie sociale et en favorisant les contacts entre eux

- Aider l'enfant à trouver le moyen de parvenir à faire seul, en fonction de ses capacités
- Faire preuve de discrétion professionnelle

3.2- La place des familles

Le quotidien, le déroulement de la journée de l'enfant est conditionné par les choix éducatifs et les valeurs de ses parents. C'est la famille qui décide de ce qu'elle souhaite pour son enfant, nous en assurons la continuité.

Par exemple, une maman qui allaite son bébé pourra tout à fait poursuivre cette alimentation pendant la journée en venant à la crèche ou en nous donnant du lait maternel (frais ou congelé). Les choix des parents sont respectés, bien entendu, dans la mesure où ils ne vont pas à l'encontre de nos règles de vie.

3.2.1- Les moments parents- professionnels

Les transmissions sont la base de notre travail ensemble. Elle représente la transition entre le lien familial et le lieu d'accueil. Elles sont indispensables car elles nous informent de l'état global de l'enfant pour qu'il passe une bonne journée.

Le matin, le temps des transmissions permet de vivre la séparation de façon sereine pour l'enfant et le parent. Pour cela il est important de prendre un peu de temps. Pendant ce temps d'accueil les parents vont :

- Nous transmettre les informations significatives
- Avertir leur enfant du déroulement de sa journée et de la personne qui viendra le chercher « c'est papa qui viendra après le goûter »
- Confier leur enfant au professionnel présent en passant le relais verbalement « tu vas avec X, moi je dois partir »

Ce temps doit être complet, sans être trop long. Cela représente une séparation pour l'enfant qui peut, éventuellement pleurer, mais le professionnel présent saura trouver les mots et jouer avec l'enfant dès que le parent aura quitté la structure.

Le soir, le temps des transmissions permet de vivre les retrouvailles en douceur. Pendant ce temps, nous allons prendre le temps de détailler la journée de l'enfant. Seront abordés : les repas, les siestes, les changes, les soins et les activités de la journée.

Pour permettre des transmissions le plus fidèle possible, des feuilles sont remplies tout au long de la journée.

Dans la pièce d'accueil sont exposés les « œuvres » des enfants. De petits reportages sont réalisés lors des activités des enfants et consultables sur notre site internet [lesptitsmalins.fr](http://www.lesptitsmalins.fr).

Les reportages photos ne sont pas systématiques et sont révélateurs d'une partie de la journée du groupe.

Il arrive que, pendant ce temps l'enfant refuse de partir, de s'habiller ou d'aller voir son parent. Cette réaction est fréquente, en effet l'enfant pour diverses raisons peut avoir des réticences à partir rapidement. Pour faciliter le départ nous avons mis en place un dispositif de prêt de livres,

qui permet à l'enfant « d'emporter un petit peu de crèche à la maison ».

Nous aurons l'occasion pendant l'année de nous retrouver pour des temps en dehors de la vie quotidienne de la crèche. Nous tâchons d'organiser une fête de Noël et un barbecue en été. Ce temps convivial nous permet à tous de mieux nous connaître, dans un cadre festif et détendu.

Par ailleurs nous organisons aussi des sorties (parc de Sainte Croix, aquarium, ferme, théâtre) où le parent qui le souhaite peut se joindre à nous.

Enfin, chaque année les parents doivent participer à notre Assemblée Générale afin d'une part, de prendre connaissance de la situation de la crèche et d'autre part, afin d'élire les membres du Conseil d'Administration.

3.3- L'adaptation

L'adaptation est un temps nécessaire à l'enfant, à son parent et à l'équipe de la structure. Ce temps d'échange permet à chacun d'apprendre à se connaître.

L'adaptation se déroule sur une période donnée, elle dure en moyenne entre 5 jours et 10 jours. La première phase d'adaptation est prévue pour l'enfant et ses parents : pendant ce temps d'environ 20 minutes l'enfant et ses parents viennent dans la section où l'enfant sera accueilli. Une professionnelle du groupe va s'installer avec l'enfant et ses parents, discuter de leurs habitudes de vie, du rythme de l'enfant. Les parents peuvent nous confier leurs inquiétudes et appréhensions concernant le futur accueil de leur enfant.

Lors de la seconde phase d'adaptation les parents vont devoir nous confier leur enfant dans le vestiaire d'accueil pour mettre en scène la séparation : symboliquement nous demandons aux parents de nous confier l'enfant dans les bras, afin que l'enfant se sente autorisé à investir ce nouveau lieu, ces nouvelles personnes. Des périodes d'accueil de plus en plus longues vont être proposées à l'enfant en fonction de ce qu'il parvient à accepter.

Le temps d'adaptation est variable et s'établit en vertu de la capacité de l'enfant à gérer la séparation.

3.3.1- Les outils nécessaires à une adaptation réussie

Les parents sont invités à exprimer leurs inquiétudes s'ils en ont, ils peuvent poser toutes les questions concernant la vie de la structure, la manière dont nous gérons les différents moments de la journée.

Même si l'enfant n'a pas de doudou ou de tétine, c'est bien de lui prendre une peluche ou un tissu de la maison et de l'amener pour chaque temps d'adaptation. Cette peluche, ce tissu est ce qu'on appelle l'objet transitionnel, il va aider l'enfant à se séparer de sa famille grâce à ce lien entre chez lui et ce nouveau lieu qu'il ne connaît pas encore.

C'est important que le parent dise toujours au revoir à son enfant, qu'il lui explique avant de partir que celui-ci va rester un peu pour jouer.

Le parent doit pouvoir dire à quel moment il va revenir « je viendrais te chercher juste après le goûter », l'enfant sera plus rassuré sur le retour de son parent.

Le temps de séparation doit être bref, c'est au parent de signifier le moment de la séparation et

de partir dès que cela est énoncé. Si l'enfant pleure, la professionnelle qui l'a accueilli va gérer la situation.

3.4- Le jeu

Le jeu est la part la plus importante dans la journée et dans la vie d'un enfant.

« C'est en jouant, et seulement en jouant, que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. C'est seulement en étant créatif que l'individu découvre le soi. » D.W. Winnicott dans *jeu et réalité* 1975 p76 éditions Gallimard coll. Folio essais

Dans le jeu, l'adulte peut adopter plusieurs attitudes en fonction de l'âge, des besoins et du choix de l'enfant : il peut en effet proposer, participer ou observer.

L'équipe laissera toujours la place à l'innovation et la spontanéité de l'enfant dans le jeu même s'il a été pensé différemment initialement.

Nous n'imposons pas de règles strictes, mais un cadre orienté dans le respect de l'individu et de sa sécurité. Nous prenons le soin de laisser l'enfant faire son activité en observant, sans intervenir ou le conseiller sans cesse.

Dans la mesure du possible, nous essayons de composer des petits groupes d'enfants avec un ou plusieurs professionnels. Ainsi les enfants peuvent choisir le type d'activité qui leur convient. Concernant le type d'activités proposées, nous nous organisons en fonction de l'âge de l'enfant et de ses capacités motrices et cognitives.

3.4.1- Le jeu dans le groupe des bébés :

Le groupe des « bébés » est composé d'enfants âgés d'environ trois mois à environ 15mois. Les enfants de ce groupe n'ont pas encore acquis la marche et dorment plusieurs fois par jour.

La pièce de vie de ce groupe est aménagée et adaptée à leur développement pour leur permettre d'évoluer en toute liberté. Leurs journées sont essentiellement rythmées d'activités libres qui stimulent leurs sens, leur désir d'exploration et de découverte. L'adulte propose aussi des stimulations visuelles, sonores qui vont inviter l'enfant à reproduire ce que fait l'adulte ou les aider à mieux maîtriser et découvrir leur corps.

3.4.2- Le jeu dans le groupe des moyens et grands :

La journée des enfants est rythmée par des activités « semi-dirigées » et d'activités « libres ». Elles sont toutes encadrées par l'adulte et ont des règles. En général une « activité » dure entre 5 et 15 minutes.

Les activités « semi-dirigées » sont proposées aux enfants en petits groupes : les enfants peuvent choisir à quelle activité ils ont envie de participer. Lors de ces activités les enfants doivent finir leur activité et participer au rangement du matériel.

Les adultes, eux, ne doivent pas faire à la place de l'enfant mais peuvent leur montrer un modèle terminé lors d'une activité manuelle de type peinture ou autre création artistique.

Les temps de jeux libres sont, eux, initiés par les enfants : ce sont eux qui choisissent le type de jeux qu'ils veulent.

Il existe différents types de jeux que nous proposerons à un moment ou un autre dans la journée de l'enfant :

3.4.3- Le jeu « libre »

Le jeu libre est essentiel pour l'enfant. Jouer librement permet à l'enfant d'améliorer sa confiance en lui, son autonomie et sa pensée créative.

Développer la confiance en soi. Pendant le jeu libre, un enfant peut en profiter pour essayer toutes sortes de choses. En effet, l'absence de règles offre une grande liberté à l'enfant. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi. Par ailleurs, jouer avec les autres enfants, loin des adultes, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres et à se faire des amis.

Stimuler l'autonomie. Le jeu libre peut aider un enfant à être moins dépendant des adultes puisque cela l'oblige à faire des choix par lui-même. Il peut alors décider seul quoi faire et comment le faire. Il aura donc moins de difficultés à s'amuser seul. Par ailleurs, pendant le jeu libre, l'enfant aura à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre, mais sans craindre d'échouer. Il apprend ainsi à réagir aux situations difficiles.

Favoriser la pensée créative. Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imaginaire de l'enfant. Un bout de tissu peut devenir une nappe pour préparer le souper, une cape de super héros, un baluchon ou une couverture de poupée. L'enfant développe ainsi sa créativité.

Faire de nouveaux apprentissages. Les tout-petits apprennent beaucoup les uns des autres au cours des périodes de jeu libre. Les parents croient parfois que les jeunes peuvent apprendre seulement si un adulte leur montre directement comment faire. Pourtant, en fournissant un espace et des jouets adéquats, les adultes permettent ainsi aux plus petits d'apprendre des plus grands.

3.4.4- Le jeu d'imitation, symbolique

Les enfants aiment jouer à « faire semblant ». Ils peuvent ainsi préparer les repas, faire le ménage, donner à manger aux poupées. Grâce à ces jeux, l'enfant revit des situations vécues, il est actif alors que dans la situation réelle il est passif, cela lui permet d'extérioriser ses sentiments positifs ou négatifs.

C'est à travers les jeux symboliques que l'enfant apprend à maîtriser ses angoisses, donne libre cours à son imagination, sa créativité. Jouer va permettre à l'enfant de mieux se comprendre et de mieux comprendre ce qui l'entoure.

3.4.5- Les jeux sensoriels

Les jeux de manipulation comme les jeux d'eau, de transvasements comme la semoule ou le riz, ou la pâte à modeler sont des activités sensorielles.

Lors de ces jeux l'enfant expérimente et teste de grandes notions physiques : la gravité, la permanence de l'objet, l'apesanteur. La pâte à modeler va aussi aider l'enfant à surmonter les angoisses de morcellement, fréquentes lors de l'acquisition de la maîtrise des sphincters. Dans la catégorie des jeux sensoriels, il y a aussi tout ce qui touche à la découverte du goût, des saveurs. Nous faisons régulièrement des activités cuisine où les enfants ont l'occasion de manipuler puis de goûter. Cet éveil au goût attise la curiosité de l'enfant et lui permet de moins appréhender les nouveaux aliments. En effet jusqu'à 7 ans environ l'enfant est néo-phobique, il craint toutes nouvelles choses et particulièrement dans son alimentation.

L'odorat est un sens qui est peu exploité volontairement dans notre structure mais nous tâchons en fonction de ce que nous faisons d'interpeller les enfants en lui signifiant qu'il y a une odeur particulière, agréable ou non.

Enfin pour permettre aux enfants d'exploiter le sens du toucher, nous réalisons des activités créatives dans lesquelles nous mélangeons les matières.

3.4.6- Les jeux de création

Grace à du matériel et des outils adaptés l'enfant va développer sa motricité fine, découvrir de nouvelles techniques et va pouvoir laisser une « trace » de par sa production.

L'adulte est présent lors de ces jeux pour guider l'enfant, poser des consignes d'utilisation et éventuellement montrer sa réalisation terminée pour concrétiser l'objectif de l'enfant. En aucun cas l'adulte ne doit faire à la place de l'enfant dans un souci de résultat. Ce qui importe c'est que la production soit conforme à ce que l'enfant est en mesure et a envie de réaliser. Pendant ces jeux, l'adulte va valoriser l'enfant, l'encourager et l'accompagner sans jamais le contraindre ou le forcer.

Les matériaux utilisés dans ces jeux de création sont le plus souvent de la peinture, des gommettes, des feutres, des craies, du collage.

Les productions sont ensuite affichées dans la pièce d'accueil ou les salles de jeux puis sont données aux parents.

3.4.7- Les jeux d'encastrement

Les puzzles, perles à enfiler et autres jeux d'encastrement sont importants pour la préhension fine et aider l'enfant à se concentrer. Quand un enfant fait un de ces jeux, nous lui demandons de le finir avant de passer à un autre, en expliquant bien à l'enfant que s'il commence un jeu il devra le terminer avant de passer à un autre. Ainsi l'enfant va apprendre qu'il doit terminer ce qu'il décide de commencer.

3.4.8- Les jeux de construction

Dans le cadre des jeux libres, les enfants demandent souvent à jouer aux Lègos, et autres jeux d'emboitements. Grâce à ces jeux les enfants peuvent construire et surtout déconstruire, cela leur permet de tester comme pour les jeux sensoriels, la gravité, la verticalité.

En construisant les enfants doivent faire preuve de précision, de patience. Ils doivent aussi composer avec les imprévus et doivent malgré tout parvenir à refaire ce qui n'a pas fonctionné.

3.4.9- Les jeux psychomoteurs

A travers ces jeux, l'enfant va découvrir son corps, faire des expériences motrices qui vont l'aider à se développer harmonieusement.

Nous organisons régulièrement des parcours de gymnastique, où les enfants peuvent grimper, escalader des éléments en mousse, glisser, rouler. Pendant ces jeux les enfants doivent attendre leur tour, respecter des consignes de sécurité simples, cela contribue aussi à leur socialisation et les initie au respect des règles.

Les jeux psychomoteurs c'est aussi les jeux de ronde, de foulards, de danse. Nous proposons aux enfants des musiques qu'ils apprécient et leur proposons des jeux en lien avec la musique. Ces temps sont impulsés par l'adulte, il y a également des règles du jeu : par exemple nous allons demander aux enfants de marcher tant qu'il y a de la musique et de ne plus bouger du tout quand la musique s'arrêtera.

3.4.10- Les jeux de société

Comme leur nom l'indique les jeux de société ont pour objectif d'aider l'enfant à jouer avec d'autres enfants.

Avec cette activité ils peuvent réfléchir, anticiper, apprendre à respecter des règles, écouter. Le jeu de société aide à comprendre les limites imposées par la règle du jeu.

Au commencement des jeux de société, nous proposons aux enfants des jeux simples qui ne

durent pas trop longtemps et où ils ne sont pas les uns contre les autres. En effet l'enfant ne pourrait pas gérer émotionnellement le fait que ses camarades l'empêchent de gagner. Nous proposons donc essentiellement des jeux de Memory, de loto, de pêche à la ligne. Ces jeux leur permettent de faire travailler leur mémoire, leur concentration, les enfants doivent être attentifs et ne pas se distraire pendant cette activité.

3.4.11- Les jeux des plus petits

Les jeux chez les petits sont présentés différemment de chez les plus grands. Tant que l'enfant ne se déplace pas, il est totalement dépendant de l'adulte qui s'en occupe. C'est donc à l'adulte, en fonction de ce qu'il observe et de ce qu'il sait du développement de l'enfant de proposer des jeux d'éveil. Ces jeux typiques pour les tous petits sont aussi appelés « jeux de nourrices », les comptines, le bercement, les moments d'échanges affectifs, corporels, verbaux entre enfant et adulte comme le regard, une parole, un geste, une attitude sont les premiers jeux des jeunes enfants. Le plus souvent ces jeux sont intégrés au temps de soins et de maternage.

En grandissant les enfants aiment les jeux répétitifs, ils « s'entraînent ». il faudra parfois montrer dix, vingt ou trente fois comment appuyer sur une touche musicale ou comment déplacer une petite voiture. En répétant un jeu l'enfant va acquérir puis maîtriser un geste, cela lui donne un sentiment de puissance sur l'objet et de réussite. Il va aussi pouvoir en répétant anticiper la notion de départ d'une action, son résultat et va aider l'enfant à se structurer dans le temps.

Le jeu de nourrice le plus populaire, connu de tous est le jeu de « coucou ». Ainsi il teste la permanence de l'objet, vérifie que les adultes sont toujours présents malgré le fait qu'il puisse ne plus les voir. Il acquiert ainsi la représentation mentale de la personne ou de l'objet. Sachant que la place du jeu est moins visible a priori chez les plus petits, l'adulte qui s'en occupe va devoir se montrer très disponible et accessible. C'est pour cette raison que la plupart du temps les professionnels doivent être assis au sol sans occupation particulière.

3.4.12- Les sorties extérieures2

A Nancy, nous emmenons, quand le temps le permet, les enfants dans les parcs alentours : la Pépinière, le parc de la Citadelle, du Joli Cœur. Les balades permettent aux enfants de prendre l'air, de marcher un peu et d'aller découvrir ce qui se passe à l'extérieur : les toboggans, balançoires sont comme des parcours de motricités, nous pouvons aussi leur montrer la vie du quartier, aller chercher du pain, regarder les manèges ou même manger une glace ou voir les animaux.

A Heillecourt, les enfants peuvent profiter du jardin et du parc de l'Embanie.

Nous organisons aussi plusieurs fois dans l'année des sorties plus exceptionnelles, où nous

louons un bus pour aller visiter une ferme ou un parc animalier

Les sorties se font avec un adulte pour deux enfants et en groupe plutôt restreint. Ainsi cela favorise la discussion et l'individualité des relations.

3.4.13- Le livre

Le livre n'est pas un jouet mais il a toute sa place dans le quotidien des enfants. Le livre permet à l'enfant de s'évader, de développer son imaginaire, de découvrir de nouveaux mots, il met du sens sur les émotions. Le livre est un outil précieux qui va pouvoir aider l'enfant à passer les transitions entre les différents temps de la journée en douceur.

Le choix d'une histoire plutôt qu'une autre a toute son importance. En effet, avant d'aller à la sieste il est pertinent de choisir un livre qui ne va pas faire peur aux enfants. Le livre peut aider à amener une activité, une sortie, un évènement.

Le livre est un objet qui mérite du respect, de l'attention, il est pour autant à mettre entre toutes les mains dès le plus jeune âge avec un mode d'emploi : un livre se touche, se tourne mais ne se déchire pas. Il doit toujours être reposé après sa consultation et ne doit pas rester au sol en attendant d'être repris.

3.5- L'acquisition de l'autonomie chez l'enfant

Pour que l'enfant puisse devenir autonome, il est important que l'adulte qui s'occupe de lui verbalise ses actions. En expliquant à l'enfant, quand il est petit, ce que l'adulte fait l'aidera plus tard à faire seul et à comprendre à quel moment et pourquoi il va faire quelque chose.

3.5.1- L'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, nous lui proposons d'essayer de faire certains gestes, certaines actions seul.

Nous sollicitons l'enfant dans chaque geste de la vie quotidienne : lors des repas, des changes ou passage aux toilettes, lors des temps d'habillage et déshabillage.

Avant de proposer à l'enfant de faire seul, nous prenons de temps d'observer son développement et son envie de faire. En effet, chaque enfant évolue à un rythme différent et l'envie d'être plus autonome doit venir de l'enfant en premier lieu.

3.5.2- La place de l'autonomie pendant le jeu

C'est lors des temps de jeu que les enfants commencent à « tester » leur autonomie. Les enfants participent au rangement des jeux quand une activité est terminée. L'adulte impulse le

rangement, invite les enfants à faire avec lui.

3.5.3 La maîtrise des sphincters

La maîtrise des sphincters, appelée plus communément « la propreté » est un phénomène physiologique en premier lieu mais aussi une volonté de devenir grand, de faire seul.

Cette volonté de grandir, cette prise d'autonomie relève aussi d'un accompagnement quotidien. Notre accompagnement s'organise ainsi :

- L'enfant porte une couche et ne maîtrise pas ses sphincters mais réponds de manière positive à notre proposition d'aller aux toilettes. Nous l'y conduisons puis procédons au change traditionnellement en lui expliquant qu'il a encore besoin de sa couche.
- L'enfant ne porte plus de couches mais nous devons le solliciter régulièrement afin d'éviter un oubli. En cas d'oubli, nous expliquons à l'enfant que cela peut arriver sans le culpabiliser et sans dramatiser la situation. Nous le changeons sans lui remettre de couche. Il arrive parfois que l'enfant ne se sente pas encore prêt à ne plus porter de couches, à sa demande et avec l'approbation des parents, nous lui remettons une couche tout en continuant de lui proposer les toilettes.
- L'enfant ne porte plus de couche et demande pour aller aux toilettes. Nous accédons à ses demandes systématiquement.

Autour du passage aux toilettes, l'autonomie est très présente. Nous invitons les enfants à se déshabiller et s'habiller seul, à s'essuyer et à tirer la chasse. Quand l'enfant fait nous lui détaillons ses actions, afin qu'il intègre naturellement ce qu'il fait.

3.5.4- Le doudou

Le doudou est un objet, le plus souvent une peluche que l'enfant affectionne tout particulièrement qui vient de la maison. Ce doudou va aider l'enfant à vivre sa journée sereinement, par sa présence, son odeur, l'enfant va trouver du réconfort, un lien avec sa maison, ses parents. Aussi la place du doudou a toute son importance dans la crèche. L'enfant doit pouvoir y accéder en cas de besoin mais doit pouvoir aussi le laisser dans un lieu où l'enfant saura qu'il y est en sécurité.

Nous avons choisi de réserver à chaque enfant un casier à doudou pour le rangement dans la pièce d'accueil. Les enfants sont libres d'y déposer leur doudou ou non en arrivant le matin. Puis au long de la journée, l'enfant peut à sa guise l'avoir avec lui ou le laisser. Dans le cas où l'enfant laisse son doudou, nous lui demandons si nous pouvons le ranger dans son casier ou pas. En prévenant l'enfant, nous le rendons acteur et autonome par rapport à son doudou et nous lui montrons que nous n'agissons pas sans son approbation. En plus de l'autonomie nous contribuons à construire une relation de confiance avec l'enfant.

3.6- La place des câlins et des bisous

Quand on réfléchit à la place des câlins et des bisous, cela fait écho à la distance professionnelle, et surtout, très rapidement on réalise que le sujet fait débat.

Nous pensons, concernant ce sujet, qu'il ne peut pas y avoir de règles de bonne conduite ou non. En effet, interdire les bisous, comme ça peut l'être en Angleterre, ne nous semble pas une bonne solution. Et ne rien dire sur le sujet pourrait laisser penser que nous n'avons pas réfléchi à cet aspect de nos relations avec les enfants.

Nous pouvons donc affirmer que les enfants accueillis dans notre structure reçoivent des câlins et des bisous quotidiennement. Après consultation de l'ensemble de l'équipe nous avons pu identifier des situations où les enfants reçoivent des câlins et/ou des bisous : l'enfant le demande clairement, l'enfant pleure parce qu'il est triste ou s'est fait mal ou parce que l'enfant s'en va et dit au revoir.

Il ressort aussi que les professionnelles font plus facilement des câlins que des bisous, car elles considèrent que les bisous sont plus réservés à la sphère familiale/ privée mais ne refuse pas pour autant un bisou si l'enfant le réclame.

Pour autant nous pensons que les marques d'affection doivent être distribuées avec parcimonie et dans un souci d'équité. Nous ne perdons à aucun moment de vue, que, les enfants ont surtout besoin de l'amour de leurs parents et que nous sommes là pour pallier à leur absence mais que nous ne pouvons pas les remplacer.

3.7- Les repas

L'organisation des repas se fait de manière très distincte entre le groupe des bébés et le groupe des moyens/grands. Par contre les enjeux autour des repas sont communs aux deux sections et notre attitude est un élément important dans le bon déroulement de ce moment.

Le temps des repas est un moment qui se doit d'être convivial et agréable pour tous. C'est à l'adulte de se rendre disponible physiquement et psychologiquement pour que tout se passe au mieux.

Pour le Pr Philippe Mazet, il est important de se placer du côté de l'enfant pour comprendre ce qui se joue au moment des repas. Le repas est d'abord une interaction avec ses parents mais aussi l'ensemble des personnes qu'il côtoie. L'enfant veut y trouver les moyens de progresser vers son autonomie mais il veut aussi y trouver du plaisir. Un plaisir qui ne vient pas seulement de ce qu'il goûte mais tout autant de l'échange qu'il va avoir avec l'adulte.

Pour favoriser cet échange lors des repas, l'adulte se doit d'être à la hauteur de l'enfant et se consacrer uniquement au déroulement du repas.

Avant le repas les enfants se lavent les mains avec de l'eau et du savon au lavabo et après chaque repas les enfants se lavent les mains et le visage avec un gant de toilette.

3.7.1- Dans le groupe des bébés

Les enfants n'ont pas tous le même rythme, ce sont les parents qui nous renseignent chaque matin sur l'heure du dernier repas. Le repas suivant sera calé en fonction de l'heure approximative ou des besoins de l'enfant. Si un enfant dort, il ne sera pas réveillé pour avoir son repas. De même qu'un enfant qui n'a pas faim ne sera pas contraint de manger à l'heure prévue.

La relation duelle est essentielle au bon déroulement d'un repas d'un bébé, qu'il s'agisse d'un biberon ou d'un repas solide.

Les parents peuvent, s'ils le souhaitent donner le repas de leur enfant. Ainsi la gestion de l'équilibre alimentaire et la diversification sont plus aisées. Chaque jour un retour leur sera fait sur ce que l'enfant a mangé ou bu, aimé ou non.

3.7.2- Dans le groupe des moyens/grands

Vers 18 mois les enfants ont souvent le même rythme, ils mangent des morceaux et peuvent être installés sur de petites tables.

Dans le groupe des moyens/grands, les enfants ont tous le même repas, fourni en liaison froide par un prestataire de service extérieur.

Les enfants sont installés en petit groupe autour d'une table à leur hauteur avec un adulte pour les servir et les aider en cas de besoin. L'adulte est assis à table avec les enfants, il les sert, les aide, discute avec eux. Le temps du repas se doit d'être un moment calme, convivial où le plaisir et les relations avec le groupe prédominent.

Les enfants ne sont pas obligés de goûter ou de finir leur plat et peuvent passer à la suite même s'ils n'ont rien mangé avant. L'adulte peut tenter de stimuler l'enfant en l'invitant à goûter mais n'insistera pas. Par ailleurs un enfant ne sera jamais privé d'un aliment sous prétexte qu'il n'a pas respecté une consigne de l'adulte.

3.8- Le sommeil

Le sommeil de l'enfant est un élément essentiel à sa bonne santé et à son bon développement. Le sommeil s'organise différemment au quotidien en fonction de chaque enfant mais aussi en fonction de ses besoins.

Nous pouvons distinguer deux fonctionnements à la crèche : pour les petits et pour les plus grands.

3.8.1- Dans le groupe des bébés :

Le rythme de sommeil et les besoins de l'enfant sont assez importants et plutôt disparate pour les enfants du groupe des bébés.

Pour répondre à cette spécificité, nous couchons les enfants quand ils montrent des signes de fatigue (baille, se frotte les yeux, pleure par exemple). Chaque enfant à son propre lit toujours à la même place, il est couché avec son doudou et sa tétine (s'il en a une).

Avant de coucher l'enfant la professionnelle va respecter un rituel : elle va demander à l'enfant s'il a sommeil, le prendre dans ses bras, vérifier sa couche et en quittant la pièce verbaliser le fait qu'il va dormir un peu au reste du groupe présent. Une fois couché, en fonction de chaque enfant, la professionnelle va bercer, caresser le visage de l'enfant, mettre une petite musique, l'installer près de la fenêtre ou non en fonction du besoin de lumière.

Chaque enfant sera considéré individuellement et nous réfléchissons l'organisation de son sommeil en fonction de ce qu'il est, de ses habitudes et de la situation du jour.

Si un enfant ne parvient pas à s'endormir, nous tenterons alors de le relever puis de le recoucher dans un transat ou coussin d'allaitement tout en le berçant et en restant à côté de lui pour le rassurer.

Enfin si vraiment, il ne peut pas dormir nous tâchons de lui faire vivre sa journée le plus sereinement possible.

3.8.2- Dans le groupe des moyens/grands :

Chaque enfant a une couchette qui lui est propre, toujours installée au même endroit dans la pièce pour favoriser les repères de l'enfant.

Les enfants qui dorment dans cette pièce ont quasiment le même rythme et les mêmes besoins. Nous différencions tout de même les plus jeunes, « les moyens » qui se couchent un peu avant les plus vieux, « les grands ». En effet, les moyens sont, plus la plupart fatigués plus tôt que les plus âgés.

Pour favoriser l'endormissement, deux ou trois adultes sont présents dans la pièce avec les enfants. Il y a une petite musique douce et les adultes sont chargés d'être auprès des enfants qui ont besoin d'être rassuré pour s'endormir.

Une fois les enfants endormis, un adulte reste dans le dortoir afin de lever les enfants au fur et à mesure qu'ils se réveillent.

Dans le cas où un enfant ne parvient pas à s'endormir, nous le laissons allongé pour un temps de repos et nous le levons quand il ne parvient plus à rester allongé ou qu'il perturbe le reste du groupe.



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. Elle implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.

LES P'TITS

Siège social

4 rue de la C
54 000 Nancy



✉ nancy@respectsmamans.fr

Siret : 353 960 347 00022

✉ portesud@respectsmamans.fr

Siret : 353 960 347 00030

Les valeurs portées par l'équipe de la structure garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

« Une société n'a de valeur qu'en fonction des moyens qu'elle choisit de donner aux enfants pour se construire » Jean Epstein (Namur Fév. 2002)

En lien avec les principes de ces chartes, l'équipe travaille sur des valeurs et des engagements qui lui permettent d'assurer :

- L'accueil de tous les enfants (insertion, handicap notamment),
- L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence,
- La prévention des stéréotypes,
- L'accueil des parents et l'accompagnement à la parentalité,
- Le développement du langage,
- L'éveil à l'art et la culture,
- La prévention sur les questions d'alimentation, de santé environnementale et d'éveil à la nature,
- La prévention sur le numérique,
- La formation des professionnels.

Afin de s'inscrire dans une démarche de qualité, Les P'tits Malins veillent à respecter leurs 10 engagements :

1. Garantir un parcours simple et transparent, de l'information à l'attribution d'une place d'accueil

La direction assure un traitement efficace des demandes d'inscription et garantit la transparence et l'équité dans l'attribution des places

2. Construire des liens personnalisés et sécurisants pour l'enfant et ses parents

Au-delà de la période d'adaptation qui constitue la période d'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure, un accompagnement personnalisé favorise l'instauration et la pérennisation du lien de confiance entre les professionnels et les parents.

3. Garantir un quotidien ajusté aux besoins individuels de l'enfant

Pour la sécurité et le bien-être de l'enfant, il est nécessaire d'organiser son quotidien avec un ensemble de soins, d'activités et de repères concrets. Il est primordial de lui donner des repères dans le temps, l'espace, ainsi les professionnels peuvent répondre à leurs attentes et leurs besoins.

4. Favoriser le jeu spontané et l'activité, source d'éveil et d'autonomie

Les enfants jouent spontanément. C'est pour eux une activité essentielle et sérieuse. Le jeu apporte du plaisir et aide à grandir. Grâce à ses activités, l'enfant expérimente, comprend par lui-même et découvre son environnement.

Avec le jeu, l'enfant enrichit ses compétences dans tous les domaines de son développement :

moteur, cognitif, langagier, affectif et émotionnel. Spontané et librement choisi, le jeu participe à la construction de l'autonomie : dans ces conditions, l'enfant se sent compétent et non en situation d'échec. Il fait ses choix propres, il prend des initiatives.

Dans un espace aménagé et pensé à cet égard, la présence attentive et disponible et l'accompagnement positif du jeu par les professionnels permettent à chaque enfant de s'investir dans son activité propre.

5. Accompagner l'enfant dans son processus de socialisation

La socialisation représente le processus par lequel un enfant apprend et intériorise les normes et les valeurs de la vie en société. Dès la naissance, un bébé est en interaction avec son environnement et découvre au fur et à mesure les règles à respecter en communauté. Mois après mois, il construit ainsi son identité sociale. L'enfant va construire sa propre personnalité, son identité personnelle grâce à la vie en groupe. Mais d'abord, il va construire sa propre image. Il va dans un premier temps comprendre qu'il est un être "unique" et donc commencer à se détacher progressivement de sa maman. Il va alors faire la connaissance d'autres enfants au sein de sa propre famille, ou à la crèche. Cet environnement lui permet donc de se socialiser dès le plus jeune âge, de découvrir les rapports avec les autres. C'est ainsi que le petit comprend et assimile toutes les règles qui régissent la vie en société.

La bienveillance des professionnels passe aussi par la transmission de règles sociales faites de principes et de valeurs que l'enfant pourra prendre en compte et accepter.

6. Adopter et maintenir une attitude professionnelle et bientraitante

Les professionnels se basent sur une communication positive avec les enfants : en leur parlent de façon individuelle et en les incitant à la verbalisation des émotions. En favorisant les capacités de l'enfant à exprimer ses besoins et émotions, on lui permet à la fois de développer son individualité tout en rendant leur expression socialement acceptable.

7. Développer la coopération entre professionnels-les et parents

Nous offrons aux familles des espaces et des supports de communication, tels que notre site internet ou des mails réguliers.

Des transmissions de qualité sont faites aux parents quotidiennement.

Et enfin, deux fois par an, des rencontres collectives et conviviales sont organisées.

8. Répondre aux besoins des enfants, des parents et des professionnels par une organisation performante

Pour garantir la performance des équipes en charge des enfants et la qualité de l'accueil, la direction met en place des séances d'analyse des pratiques professionnelles, guide et organise le travail d'équipe, aide et soutient individuellement chaque membre des équipes. Par ailleurs, le comité d'administration incite le personnel à se former.

9. Soutenir le développement du langage chez le jeune enfant et valoriser les langues et cultures familiales

Les professionnels incite les enfants à parler et à s'exprimer. En les prenant au sérieux, et en portant de l'intérêt à leurs paroles, il développe chez eux une notion de plaisir et accentue leur

désir de s'exprimer.

Nous prenons toujours en considération le fait qu'un enfant qui arrive avec une autre langue et culture a un patrimoine à préserver et valoriser.

10. Mettre en œuvre, suivre et évaluer les engagements de la charte

La mise en œuvre de la charte qualité fait l'objet d'une évaluation qui prend en compte l'autoévaluation des professionnels-les, une évaluation externe par le biais du Conseil d'administration.

4- Projet social

Le Projet Social a plusieurs objectifs :

1. Etablir un diagnostic de l'environnement (géographique, démographique, socio-économique et infrastructurel)
2. Confronter ce diagnostic aux services proposés par l'association Les P'tits Malins
3. Identifier les besoins du public
4. Faire des choix politiques en lien avec les questions de l'environnement
5. Trouver les moyens de mettre en pratique ces choix

L'association les P'tits Malins, a élaboré son projet social Porte Sud à partir de 2015. Sa rédaction s'est achevée en 2018.

Les P'tits Malins gère déjà, depuis 1989, une première crèche située au 4 rue de la Craffe, à Nancy. Cette structure a une capacité d'accueil de 28 enfants qu'elle accueille de 7h45 à 19h00. Le Conseil d'Administration et les professionnels ont souhaité s'engager dans un nouveau projet de formalisation de projet social.

Le Projet Social consiste à expliciter ce que le lieu d'accueil fait d'autre que l'accueil des enfants. Il définit la place que ce lieu occupe dans son environnement, et le rôle qu'il y joue.

Il a pour but d'articuler les besoins du territoire avec l'accueil réel, mais aussi de fédérer les acteurs concernés autour de valeurs communes.

Selon l'observatoire de la parentalité en entreprise, la recherche d'un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle constitue un sujet de préoccupation majeur. L'éloignement géographique des structures d'accueil petite enfance ou du lieu de travail, la flexibilité des horaires et le coût des modes d'accueil classiques, le congé parental subi en sont autant d'illustrations.

De plus en plus d'entreprises prennent en compte les préoccupations liées au développement durable de leurs activités. Elles mettent en place diverses mesures pour améliorer le bien-être de leurs salariés en matière d'environnement.

Certaines d'entre elles s'engagent depuis plusieurs années en faveur de la parentalité conscientes de la responsabilité de l'entreprise d'apporter des solutions concrètes en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Elles participent ainsi au développement de crèches interentreprises qu'elles considèrent comme un investissement humain et social.

4.1-. DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

4.1.1- Contexte géographique

Nancy est une commune située dans le département Meurthe-et-Moselle qui correspond au département 54. Nancy fait partie de la région Lorraine. Le code postal de Nancy est le 54000.

En 2012, Nancy comptait 107,235 habitants pour une superficie de 15 km², ce qui représente une densité de 7,149 habitants/km²

Les communes et villages les plus proches de Nancy sont Laxou à 2.33 km, Maxéville à 2.42 km, Malzéville à 2.55 km, Saint-Max à 2.61 km, Tomblaine à 2.72 km, Jarville-la-Malgrange à 2.83 km, Villers-lès-Nancy à 3.24 km, Vandœuvre-lès-Nancy à 3.36 km, Dommartemont à 3.79 km et Essey-lès-Nancy à 3.97 km. Heillecourt à 4.25 km. Houdemont à 4.97 km. Plus bas vous avez un tableau plus complet sur les 20 villes les plus proches de Nancy.

4.1.2- Contexte démographique

Population des communes

Population légale

	2009	2014
Maxéville	8969	10074
Malzéville	8368	8226
Saint Max	9948	8892

Source Insee

Nombre de Naissances

	2012	2013	2014	2015	2016
Maxéville	148	140	131	153	138
Malzéville	96	92	86	97	96
Saint Max	116	118	115	97	107

Source Insee

4.1.3- Infrastructures sur le territoire

Nombre d'assistantes maternelles

	2015
Maxéville	58
Malzéville	35
Saint Max	52

Offre accueil collectif sur le reste de l'agglomération Nancéienne :

Situation et liste d'attente recueillies auprès des responsables et directrices des structures.

Siège social :

4 rue de la Craffe
54 000 Nancy

<http://www.lesptitsmalins.fr>

Site de Nancy

4 rue de la Craffe 54000 Nancy

☎ : 03 83 32 86 79

✉ : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00022

Site d'Heillecourt :

16 avenue des Erables, 54180 Heillecourt

☎ : 03 83 98 22 12

✉ : portesud@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00030

			nombre de places	Liste d'attente 2017	janv-18	sept-18
MALZEVILLE	Les P'tits Lutins		16	20	6	
MAXEVILLE	Pumuckl		40	complet	complet	
CHAMPIGNEULLES	Multi accueil		20	90 dossiers en attente		
SAINT MAX	La Ribambelle		16	25 familles en attente		
	ADMR Maxou & ses doudous		18	40 familles en attente		
DOMMARTEMONT	Les confettis		18	20 familles en attente		
ESSEYLESNANCY	Pitchoun		14	10 familles en attente		
TOMBLAINE	Frimousse		75	liste d'attente jusqu'en septembre 18		
	Halte Garderie Récré		13	complet	complet	
	Le Toboggan		20	complet	complet	
	BB Bugs		24			
VANDOEUVRE LES NANCY	Technopole		24			
	L'île aux enfants		80	complet	complet	
	H-G Les Alizés		20	complet	complet	
	Hospitalière Brabois		61			
VILLERS LES NANCY	La sapinière		25	liste d'attente jusqu'en septembre 18		
	Babyprince		20	complet	complet	
	CPN Bergamote		60	complet	complet	
LAXOU	Les P'tits poucets		25	10 familles en attente		
	H-G Les canailloux		16			
	H-G S Hindalh Le Mousaillon		20			
	Hansel et Gretel		20	complet	occasionnel	
JARVILLE	Les capucines		30	70 dossiers en attente pour janvier 18		
LANEUVILLE DEVANT NANCY	Les lucioles		30			
	Les Pitchouns		16			
RICHARDMENIL	BB Bugs		16			
FLAVIGNY SUR MOSELLE	Flamini		16			
VILLE EN VERMOIS	Les p'tits cheminots		25			
VARANGEVILLE	Les p'tits pierrots		20	complet	complet	
	L'île aux enfants		65	complet	complet	
LUNEVILLE	H-G La farandole		15			
	H-G Le donjeux		12			
BLAINVILLE	Les p'tits mousses		20	complet	complet	
	Bergamotte		20	complet	complet	
ROSIERES AUX SALINES	Brin de Malice		24			
	Chat Perché		26			
SAINT NICOLAS DE PORT	Les canailloux		14	complet	complet	
DOMBASLES SUR MEURTHE	Multi accueil		60	complet	complet	

Nancy

Structures associatives ou privées

- La souris verte : 20 enfants
- Colin Maillard : 20 enfants
- La Passerelle : 26 enfants
- Les P'tits Gamins : 14 enfants
- Câlins et Trottinettes : 18 enfants
- Louise Delsart : 100 enfants
- Bulle d'Eveil : 24 enfants
- La Cabane d'Achille et Camille : 19 enfants
- Les P'tits Malins : 28 enfants

Les structures associatives ou privées de Nancy ont toutes des listes d'attente et ne peuvent pas satisfaire les familles

Crèches hospitalières

- Hospitalière J. Callot : 105 enfants
- A. Pinard, maternité : 27 places

Crèches municipales

- Wunschendorff: 65 enfants
- Halte-garderie Clodion : 65 enfants
- Osiris : 100 enfants
- Halte garderie René II: 30 places
- Halte-garderie Les Tamaris : 20 places
- Bodson : 95 places
- Boudonville : 90 enfants
- Abensour : 65 enfants

Siège social :

4 rue de la Craffe
54 000 Nancy

<http://www.lesptitsmalins.fr>

Site de Nancy

4 rue de la Craffe 54000 Nancy

☎ : 03 83 32 86 79

✉ : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00022

Site d'Heillecourt :

16 avenue des Erables, 54180 Heillecourt

☎ : 03 83 98 22 12

✉ : portesud@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00030

En 2017, le CCAS de la ville de Nancy déclarait que les crèches de Nancy n'avaient plus de places disponibles.

COMMENTAIRES:

La majorité des crèches et structures multi-accueils de l'agglomération nancéienne semblent pleinement occupées, un grand nombre d'entre elles ont un délai d'attente qui peut aller jusqu'à plus d'un semestre.

4.2-. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La crèche les P'tits Malins Nancy Craffe est un multi-accueil de 28 places recevant des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Elle est gérée par une association loi 1901 composée de parents gestionnaires utilisateurs de la structure.

4.2.1- Historique

L'association a été fondée en 1989 par deux assistantes maternelles qui éprouvaient de besoin de ne plus travailler seules.

En 2009, la première crèche, située au 4 rue de la Craffe à Nancy, a été créée pour 25 puis 28 berceaux.

4.2.2- Gestion parentale

Les P'tits Malins est un établissement multi-accueil agréé par la PMI, la gestion est parentale sous la forme d'association loi 1901. Sa gestion est donc entièrement assurée par des parents bénévoles.

Les parents des enfants inscrits sont automatiquement membres de l'association. Ils élisent un conseil d'Administration, qui est responsable et garant de la pérennité de la crèche dans sa globalité.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de parents volontaires. Parmi eux, est élu, en assemblée générale, un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a notamment qualité pour agir en justice. Il convoque l'assemblée générale et le conseil d'administration. Le président peut pour un acte délimité déléguer son pouvoir à un autre membre du bureau.

Le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives de l'association.

Il rédige les procès-verbaux des réunions des assemblées et des conseils d'administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles relatives à la comptabilité.

Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 01 juillet 1901 et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901.

En corrélation avec le trésorier, il dresse et tient à jour la liste des membres.

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il exerce une mission de contrôle sur la gestion financière de l'association en participant à la saisie de la comptabilité.

Le mode de circulation des informations entre les parents et les professionnels est organisé en deux temps :

- un affichage par panneaux dans la structure des informations concernant les dates de fermeture de la crèche, les fêtes organisées pour les familles, les moments clés de la vie de l'association (assemblée générale ordinaire ou extraordinaire)
- des courriers remis en main propre pour ce qui concerne les convocations à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, la facturation, les contrats annuels.

Les parents peuvent, s'ils le souhaitent intégrer le conseil d'administration. Ils peuvent également prêter main forte lors de sortie ou activité exceptionnelle.

Les parents peuvent être amenés à assurer la permanence, à l'accueil ou à la sortie des enfants, si la présence de deux adultes membres du personnel n'est pas respectée, et ce jusqu'à ce qu'elle soit effective.

4.2.2.1- Les Parents de la crèche

La participation des parents varie selon la disponibilité, les goûts, les compétences de chacun. Comme dans chaque association, aux P'tits Malins, plus les familles s'investissent, plus la crèche avance... Ainsi, toutes les compétences dans des domaines variés sont les bienvenues pour aider au développement de la structure.

4.2.2.2- La qualité de l'accueil et la qualité pédagogique

Ce mode associatif stimule l'innovation et l'assurance dans la parentalité.

Il permet aux parents de décider des grandes orientations éducatives destinées à leurs enfants, en pilotant – avec l'aide des professionnels - l'élaboration des différents projets de la crèche (associatif, éducatif, pédagogique, règlement de fonctionnement, choix de l'équipe professionnelle).

La collaboration parents-professionnels constitue une vraie richesse et caractérise fortement notre fonctionnement.

Elle est primordiale et impérative : chacun y a sa place pour élaborer ensemble les projets, mais chacun a le droit au respect de son domaine de compétence.

4.2.2.3- Une participation active des entreprises

En s'inscrivant dans le projet des P'tits Malins Nancy Craffe, une entreprise donne aussi la possibilité de mieux combiner vie personnelle et vie professionnelle à ses employés, elle possède plus de chance de satisfaire ses salariés et ce service est un système de recrutement infaillible.

Adhérer à une crèche inter-entreprise présente des avantages tant pour l'employeur que pour l'employé. En plus de bénéficier d'une image « family friendly » (avoir une place réservée en crèche montre que l'employeur est attentif au confort de ses salariés, cela participe au bon climat social et à la fidélisation de ses collaborateurs), l'employeur bénéficie nettement de moins de risques d'absentéismes du personnel et réduit également les coûts de recrutement et de fidélisation.

Par ailleurs, l'existence d'une crèche facilite l'intégration rapide du retour des congés et les employés s'engagent avec conviction dans leur travail. L'image de la firme auprès de ses employés est aussi améliorée et elle assure une meilleure adhésion de ses salariés.

Les parents bénéficient de plusieurs avantages dans le sens où l'accès à la crèche est facilité. Les horaires des P'tits Malins de la Craffe sont très souples. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 19h.

Il est aussi important de préciser que les dépenses liées à l'accueil d'un enfant en crèche donnent droit à des avantages fiscaux pour l'employeur. A travers le crédit impôt famille et la diminution de l'assiette fiscale, ces avantages peuvent atteindre 83 % des dépenses engagées par l'entreprise.

4.2.2.4- Un espace accueillant pour tous

Les valeurs et le mode de fonctionnement pédagogique de notre crèche, où la singularité de chacun est prise en compte pour être intégrée au sein d'un "vivre ensemble", source d'apprentissage du respect et de la tolérance, nous encourage à offrir aux enfants en situation de handicap un accueil collectif plus chaleureux et proche de leur domicile.

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle offre aussi un espace de convivialité pour les parents ; des occasions de rencontres particulièrement intéressantes, qui peuvent permettre à chacun de s'épanouir à travers toutes les possibilités de participation.

C'est pourquoi la crèche à gestion parentale détient un fort potentiel comme outils de prévention, d'intégration, de rencontres entre familles.

Ce service de proximité dédié à l'enfance et animé par des valeurs de solidarité, est particulièrement bien adapté aux besoins réels des familles par la prise en compte de la conciliation de la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents et de la vie sociale locale.

4.2.3- Fonctionnement

4.2.3.1- Présentation

Le multi-accueil les P'tits Malins Nancy Craffe assure, pendant la journée, un accueil collectif régulier et occasionnel d'enfants de 2 mois et demi à 6 ans révolus.

Il fonctionne conformément aux dispositions ci-dessous :

- Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 19h00.
- il a une capacité d'accueil de 28 places.

C'est un lieu d'éveil et de rencontre où sont favorisés l'apprentissage social de l'enfant, l'écoute et le non jugement de sa famille. La structure se base sur un projet d'établissement comprenant un projet social, un projet pédagogique et un règlement de fonctionnement.

4.2.3.2- Les professionnels

L'équipe pluridisciplinaire est composée de:

- Un directeur infirmier puériculteur
- Une directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants
- Des auxiliaires de puériculture
- Des animatrices petite enfance
- Des apprentis
- Un agent polyvalent

L'équipe veille à la mise en place du projet pédagogique de la structure en cohérence avec le projet social rédigé.

4.2.3.3- Les modalités d'accueil

La structure est accessible à tous les enfants de deux mois et demi à six ans.

Les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique compatible avec la vie en collectivité peuvent bénéficier d'une prise en charge, ainsi que les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux, ou de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée.

L'implantation de notre structure en vieille ville à Nancy permet un partenariat avec les entreprises qui cofinanceront l'accueil d'enfants de leurs salariés, mais aussi un partenariat avec les communes de Nancy et Maxéville.

L'adaptation est un passage essentiel et nécessaire pour aboutir à une prise en charge de qualité.

* une étape initiale d'environ ¼ heure où l'enfant, en présence de son père et/ou sa mère qui accèdent aux espaces de jeu, interagit avec une professionnelle de l'équipe,

* la seconde phase se déroule ainsi: l'enfant est confié au niveau du vestiaire par ses parents à un membre du personnel puis rejoint les espaces de jeu. Une série de périodes de plus en plus longues: 1/4h, 1/2h, 1h, puis un temps de repas puis de sieste consolide l'adaptation.

Le temps de l'adaptation est variable et s'établit en vertu de la capacité de l'enfant à gérer la séparation. Ce sont les professionnelles de la structure qui l'évaluent et transmettent leurs observations aux parents concernés.

Ce temps d'adaptation n'est pas facturé à la famille.

4.3-. AXES, ORIENTATIONS PRINCIPALES

4.3.1- Renforcer la qualité du service et de l'accueil

Deux notions se retrouvent sous ce chapitre :

- La qualité de service, qui concerne l'adéquation entre les besoins des familles et le service proposé
- La qualité de l'accueil, qui est assurée par les professionnels en lien avec les besoins des enfants et de leur famille.

4.3.1.1- La qualité du service

Un travail autour de ces critères d'admission est à mettre en place avec les objectifs suivants :

- s'assurer de l'accueil prioritaire de personnes provenant des entreprises partenaires
- équilibrer l'âge des enfants
- rendre les critères visibles pour tous

Parallèlement à l'accueil régulier, il existe deux autres types d'accueil des P'tits Malins, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.

Concernant l'accueil occasionnel, une réflexion doit être menée sur le système de réservation doit pouvoir profiter au plus grand nombre de familles possible

4.3.1.2- La qualité de l'accueil

Il est essentiel que les professionnels viennent travailler au sein de la structure avec plaisir. Ce n'est qu'en donnant les moyens à l'équipe de renforcer leurs compétences que les projets déjà existants ou à venir pourront être réalisés.

Voici les moyens déjà mis en place, que nous souhaitons poursuivre :

- Dissocier l'accueil immédiat, qui concerne un enfant déjà inscrit à la crèche et dont les parents ont un besoin urgent, de l'accueil d'urgence qui concerne des familles non inscrites à la MPE
- Définir l'urgence et sa durée
- Communiquer sur cette possibilité d'accueil d'urgence, notamment auprès des mairies, des entreprises, de la PMI, dans les médias

S'adapter aux besoins de la population :

- En menant une réflexion sur les critères d'admission
- En travaillant sur les différents types d'accueil (occasionnel, régulier, urgence)

Accueillir les enfants et les familles dans le respect de leur projet de vie :

- En donnant les moyens à l'équipe de mener à bien leurs projets
- En formant individuellement et collectivement les professionnels

La plus grande difficulté consiste à trouver des financements pour soutenir les projets.

4.3.2- L'accueil des enfants en situation de handicap

4.3.2.1- Pourquoi accueillir des enfants en situation de handicap ?

Outre le fait que la loi rend obligatoire l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance, il nous paraît primordial d'accueillir ces enfants comme tout autre

enfant. C'est un devoir et une question de respect, vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, qui doivent bénéficier de la même qualité d'accueil que n'importe quelle famille. Cet accueil relève d'ailleurs du droit commun, dans le cadre de l'accueil pour tous. Il illustre les valeurs de l'association telles que la diversité de l'accueil, le vivre ensemble, la tolérance.

4.3.2.2- Quels effets cela a-t-il sur l'enfant ?

L'enfant doit être regardé et accueilli comme enfant avant tout, certes avec des besoins individuels spécifiques, mais sans qu'aucun jugement ne soit porté sur ses difficultés. Notre objectif est de l'accompagner dans une socialisation progressive en l'aidant à établir des liens avec les autres enfants et les adultes qu'il rencontre au sein de la structure.

4.3.2.3- Quels effets cela a-t-il sur la famille ?

Le fait que l'enfant en situation de handicap puisse être accueilli comme tout autre enfant représente indéniablement un soulagement pour sa famille, qui non seulement peut prendre du temps pour elle, mais peut enfin être considéré comme parent avant tout, et non comme parent d'enfant handicapé.

Le fait de prendre en compte les besoins de la famille a aussi pour effet de rompre l'isolement de la famille.

4.3.2.4- Quels effets cela a-t-il sur les professionnels ?

Cette expérience permet de développer les compétences des professionnels. C'est une ouverture qui bénéficie à tous, puisque les outils mis en place, par exemple une grille d'observation développée pour tel enfant accueilli, bénéficiera ensuite à l'ensemble du groupe.

Les professionnels doivent ainsi rendre explicites leurs pratiques, leur donner du sens. Ils doivent également se recentrer sur la place de chacun (notamment le parent décisionnaire) dans une optique de "faire alliance". Leur capacité d'écoute envers les parents est ainsi renforcée.

Cet accueil a également fédéré l'équipe autour de valeurs communes.

4.3.2.5- Quels sont les difficultés rencontrées ?

L'accueil d'un enfant en situation de handicap mobilise l'attention particulière d'une professionnelle.

De manière générale, davantage de temps doit être consacré à cet enfant: pour l'observer afin d'anticiper et gérer au mieux ses besoins (qui sont difficilement prévisibles), échanger avec les parents, et penser le projet en équipe.

Au niveau de l'échange avec les parents, les professionnels ont des difficultés de communication : comment trouver les mots sans les blesser ou se sentir gênés ?

4.3.3. La communication

Il est évident que le parent est le premier éducateur de son enfant. Or, un parent n'élève jamais un enfant seul : conjoint, famille, assistantes maternelles ou écoles font partie intégrante de notre environnement.

Le principe de coéducation est donc fondamental : agir ensemble, dans le respect des rôles et places de chacun.

Toute personne impliquée dans l'éducation d'un enfant agit différemment ; il est donc essentiel de ne pas juger la pratique des autres afin qu'il n'y ait pas de rupture, que l'enfant ne ressente pas de dénigrement. Garder cette continuité afin que l'enfant se sente en sécurité affective, c'est établir un lien entre tous les acteurs.

4.3.3.1- Des compétences complémentaires

Les professionnels ont des savoirs théoriques, mais ce sont les parents qui possèdent le savoir par rapport à leur propre enfant. Chacun a ses responsabilités, mais nous sommes également tous dans une responsabilité collective.

Même s'il est de la responsabilité des professionnels de créer les conditions pour développer la mise en œuvre de la coéducation, la nature même de la crèche, lieu de vie par excellence, sous-tend l'implication de chacun dans les rapports humains.

4.3.3.3- Comment favoriser l'implication des parents ?

Il s'agit de donner envie aux parents de participer, afin que chacun ait sa place dans le lieu d'accueil. Tout d'abord, il est primordial de développer la communication :

- Chaque mois « Les P'tits Malins communiquent », des photos des sorties et activités avec les enfants sont en ligne sur le site lesptitsmalins.fr.
- La crèche est maintenant un lieu convivial où les parents peuvent se rencontrer et
- rencontrer les parents gestionnaires ou les professionnels.

Les professionnels souhaitent également renforcer l'implication des parents dans le vécu quotidien de la crèche. En effet, chaque parent a ses compétences propres, et peut donc intervenir selon ses savoir-faire (aider au jardinage, lire une histoire en anglais, proposer un temps de relaxation aux enfants...). L'objectif principal est donc de développer la confiance entre les différents acteurs, de renforcer la cohésion et de réfléchir ensemble pour faire avancer un projet autour de valeurs communes.

4.3.4- La vie associative

La gestion par mode associatif est importante :

- Pour que les parents restent des acteurs de la vie locale et soient force d'initiative sur leur territoire,
 - Parce que la vie associative contribue à développer le tissu social du territoire
 - Parce qu'elle permet une proximité bénévoles/équipe garante d'un fonctionnement de qualité
 - qu'elle est synonyme d'enrichissement, de rencontre, de lien et de convivialité
- Il reste maintenant à voir comment dynamiser cette vie associative pour la pérenniser.

4.3.5- L'ouverture sur l'extérieur

Les P'tits Malins ne fonctionne pas en vase clos. La crèche est implantée sur un territoire et mobilise un grand nombre de personnes. Pour vivre des expériences riches, elle a tout intérêt à s'ouvrir sur l'extérieur.

Nous distinguons deux formes d'ouverture : une ouverture sur l'environnement et une ouverture aux personnes extérieures. Mais tout d'abord, pourquoi souhaitons-nous développer cette ouverture ?

4.3.5.1- Renforcer l'ouverture sur l'extérieur, pourquoi ?

S'ouvrir sur l'extérieur est enrichissant pour plusieurs raisons :

- Connaître et se faire connaître : aller à la rencontre des acteurs du territoire et les faire entrer parmi nous
- créer des liens et partager : pour ne pas être isolé et pour le plaisir d'être ensemble
- Contribuer à la vie des entreprises

4.3.5.2- S'ouvrir sur l'environnement

L'environnement des P'tits Malins, c'est les quartiers environnants.

De nombreuses possibilités permettent à la structure et aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur :

- La bibliothèque et médiathèque
- L'école
- Les commerces et les artisans : le marché, le coiffeur, l'épicerie peuvent être des lieux de découverte, ils peuvent faire l'objet de sorties
- Les parcs

4.3.5.3- S'ouvrir aux personnes extérieures

Au quotidien, dans la crèche, se trouvent les enfants entourés de professionnels qui veillent à leur bien-être. Cependant, tant pour les enfants que pour les professionnels, il est intéressant de rencontrer d'autres personnes.

Ces rencontres peuvent se décliner ainsi :

- Pour les enfants : Faire entrer des parents dans la crèche : des parents avec des compétences spécifiques qui pourraient, comme cité plus haut, lire une histoire en langue étrangère, jouer d'un instrument de musique, proposer une activité spécifique
- Pour les professionnels :
 - Enrichir le lien mis en place avec les parents en continuant les conférences sur des thèmes pédagogiques à destination des parents et en présence des professionnels
 - Rencontrer des acteurs des structures qui peuvent être en lien avec la Petite Enfance ou le handicap
 - Accueillir des stagiaires

4 4-. DISPOSITIF D'EVALUATION

Il s'agit d'être réaliste, c'est à dire mesurer les écarts entre ce que nous voulons faire et la réalité. Une fois par an environ, il faut organiser une réunion pour faire le point sur les actions réalisées ou non.

Si un objectif n'a pas été réalisé, se demander pourquoi ? Doit-on poursuivre cet objectif ? Si oui, quels sont les nouveaux moyens pour le réaliser ?

Renforcer la qualité de l'accueil

Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence

Former les professionnels individuellement

Renforcer la qualité du service

Dégager du temps hors présence des enfants pour travailler sur des projets

Veiller à ce que le projet pédagogique et éducatif soit en accord avec le projet social

Donner à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement

L'accueil des enfants en situation de handicap

Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs

La place des parents dans la vie de la crèche

Communiquer régulièrement par le biais du site internet, des affichages dans et en dehors de la structure.

Renforcer l'implication des parents dans le quotidien de la crèche

Maintenir le lien entre professionnels et parents bénévoles

Evaluer le nombre de sorties effectuées par les enfants

Accueillir des personnes extérieures (parents, stagiaires, intervenants, autres partenaires)

4.5.CONCLUSION

La rédaction de ce projet social nous a demandé un travail de réflexion au sujet des valeurs fondatrices de la structure.

La collaboration entre professionnels et bénévoles s'est avérée très enrichissante car elle a donné du sens non seulement à notre implication de parents, mais également au travail de l'équipe.

Cette réflexion permet de clarifier la direction que nous souhaitons donner à la crèche dont les valeurs fondamentales sont le vivre ensemble, le bien-être, le dialogue et l'ouverture.

Nous avons réfléchi aux moyens de les mettre en œuvre.

Il nous est donc plus aisé de communiquer nos valeurs et nos objectifs auprès de nos partenaires.

Nous sommes conscients qu'il reste encore du travail à mener car les P'tits Malins sont en constante évolution.

La gestion associative est complexe mais passionnante, nous ne cesserons donc de nous mobiliser pour faire fonctionner la structure.

Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement est transmis au président du conseil départemental après leur adoption définitive et après toute modification.

Les caractéristiques essentielles du projet d'établissement sont consultables sur le site internet de l'établissement lorsqu'il en possède un ou à défaut sur mon-enfant.fr.

Le projet d'établissement est affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis. Un exemplaire est tenu à leur disposition.

Un exemplaire du projet d'établissement est communiqué, à toute famille dont un enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement ou le service. Cet exemplaire peut être transmis sous format numérique.

Le projet d'établissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel.

Les modifications l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.

Ce document sera établi en triple exemplaires :

- Un pour le Conseil départemental
- Un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- Un à conserver par la structure

Le présent règlement annule et remplace-le(s) précédent(s) projet(s) et prend effet à la date de sa signature par le Conseil d'administration

Date

Signature et cachet

Le directeur de la structure
Monsieur P. BECKER LEFAURE

Le Président
Monsieur, A.BERNEZ

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- **DATE**
- **CACHET**

- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

DOCUMENT VISE PAR LA CAF :

- **DATE**
- **CACHET**
- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

Siège social :

4 rue de la Craffe
54 000 Nancy

<http://www.lesptitsmalins.fr>

Site de Nancy

4 rue de la Craffe 54000 Nancy

☎ : 03 83 32 86 79

✉ : nancycraffe@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00022

Site d'Heillecourt :

16 avenue des Erables, 54180 Heillecourt

☎ : 03 83 98 22 12

✉ : portesud@lesptitsmalins.fr

Siret : 353 960 347 00030